



INDEXATION

Qu'est-ce que l'IMI ?

L'indice monétaire d'inflation (IMI) est un indice spécifique aux régimes de la Ville de Montréal. La formule pour calculer l'IMI est en fonction du taux de rendement des obligations du Canada venant à échéance dans 10 ans ou plus.

Afin de déterminer l'indice monétaire d'inflation au 1^{er} janvier d'une année, on calcule la moyenne des taux (en %) des obligations du Canada (échéance 10 ans ou plus) sur 60 mois au 30 juin de l'année précédente. On ajoute 1 à ce résultat (qui est en %) pour ensuite le diviser par 1,02 et retrancher 1.

**Ce document ne confère aucun droit.
En cas de litige, le règlement officiel
du régime prévaudra en tout temps.**

L'indice monétaire d'inflation (IMI)

COMMENT SE CALCULE L'IMI?

Voici le détail du calcul de l'IMI qui était applicable pour l'indexation du 1^{er} janvier 2025.

	Taux de rendement des obligations d'épargne du Canada échéance 10 ans ou plus (en %)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	-	1,42	1,32	2,07	2,92	3,31
Février	-	1,32	1,77	2,24	3,34	3,36
Mars	-	1,25	1,90	2,45	3,06	3,38
Avril	-	0,99	1,96	2,82	2,98	3,73
Mai	-	0,92	1,91	2,80	3,18	3,65
Juin	-	0,95	1,77	3,24	3,15	3,39
Juillet	1,67	0,86	1,64	2,85	3,34	-
Août	1,34	1,01	1,73	3,06	3,46	-
Septembre	1,54	0,99	1,92	3,03	3,93	-
Octobre	1,60	1,01	1,88	3,43	3,96	-
Novembre	1,57	1,06	2,03	3,02	3,39	-
Décembre	1,67	1,13	1,75	3,31	3,00	-

Somme des taux des 60 mois : 138,73
Moyenne (somme divisée par 60) : 2,3122

Une fois que l'IMI est déterminé, nous sommes en mesure de calculer l'indexation applicable.

$$IMI_{2025} = \frac{1,023122}{1,02} - 1 = 0,306 \%$$

COMMENT L'INDEXATION DE LA RENTE EST-ELLE DÉTERMINÉE?

Premièrement, nous devons déterminer le taux d'indexation applicable à la rente de retraite. Le taux est basé sur l'indice monétaire d'indexation (IMI) auquel on retranche 3 %. On appelle ce taux l'indice des rentes.

$$\text{Indice des rentes} = IMI - 3 \%$$

Par exemple le taux d'indexation applicable au 1^{er} janvier 2025.

$$\begin{aligned} \text{Indice des rentes} &= 0,306 \% - 3 \% \\ &= -2,694 \% \end{aligned}$$

Une fois l'indice des rentes déterminé, un test d'indexation accumulée est effectué tous les 1^{er} janvier. Nous vérifions si la rente indexée depuis la retraite jusqu'au 1^{er} janvier de l'année d'indexation est supérieure au montant de rente que vous recevez à la date à laquelle l'indexation est calculée. Lorsque ce test est effectué, il inclut autant les indices d'indexation positifs que négatifs calculés depuis le début de la retraite.

L'augmentation de votre rente ne prend effet qu'à partir du moment où l'écart entre la rente indexée depuis votre retraite jusqu'à la date de calcul et le montant de la rente payable est positif.

EXEMPLE

Pour une rente au moment de la retraite de 1 000 \$, le tableau ci-dessous présente l'écart entre le test d'indexation accumulée en date du 1^{er} janvier 2025 (date de l'indexation) et le montant de la rente actuellement en versement, selon l'année de retraite de la personne retraitée.

Par exemple, pour un retraité de 2007, qui reçoit actuellement une rente de 1 000 \$, la différence entre le montant du test d'indexation accumulée au 1^{er} janvier 2025 (688 \$) et le montant de la rente actuellement en versement (1 000 \$) est de -312 \$. La différence étant négative, le montant de la rente actuellement en versement n'est pas augmentée au 1^{er} janvier 2025. Pour que la rente soit augmentée à nouveau, il faudra donc que l'indexation accumulée soit de plus de 45,3 %. À noter que pour les retraites avant 2007, votre rente a été indexée pour la dernière fois en 2007, dès 2008 le test d'indexation accumulée ne permet pas l'augmentation de la rente.

Année de retraite	Montant payable au 2025-01-01 (en \$)	Test indexation accumulé au 2025-01-01 (en \$)	Écart à récupérer (en %)
2014	1 000	735	36,1 %
2013	1 000	722	38,5 %
2012	1 000	712	40,4 %
2011	1 000	705	41,8 %
2010	1 000	698	43,3 %
2009	1 000	693	44,3 %
2008	1 000	690	44,9 %
2007 et avant	1 000	688	45,3 %

HISTORIQUE

Voici l'évolution de l'indice des rentes des 32 dernières années (formule IMI- 3 %).

Historique de l'indice IMI- 3 % (en %)

Année	Taux	Année	Taux
2025	-2,694	2009	-0,496
2024	-2,963	2008	-0,264
2023	-3,127	2007	0,033
2022	-3,181	2006	0,325
2021	-3,067	2005	0,566
2020	-2,902	2004	0,597
2019	-2,756	2003	0,669
2018	-2,742	2002	0,915
2017	-2,607	2001	1,330
2016	-2,300	2000	1,892
2015	-1,964	1999	2,362
2014	-1,758	1998	2,863
2013	-1,391	1997	3,313
2012	-1,075	1996	3,816
2011	-0,924	1995	4,081
2010	-0,750	1994	4,572

Pour plus d'information

Services aux retraités

Téléphone : 514 872-9721

Courriel : services-auxretraites@montreal.ca

Site Web : retraitemontreal.qc.ca

